

## Compte-rendu des délibérations

### Séance du 22 Février 2021

L' an 2021 et le 22 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

**Présents** : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BEUTIER Fanny, CHAILLOU Laëtitia, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, PAILLARD Mickaëlle, SASSIER Sandrine, MM : AEBI Gérard, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, PEZARD Sébastien, ROULAND Michel

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes : BESSÉ Marie-Françoise à Mme LESAULNIER Régine, BOURG Céline à M. PEZARD Sébastien, CHOINET Patricia à Mme BEUTIER Fanny, FLOCTEL Séverine à M. MAIGNAN Jean-Louis, LEGRAS Mélodie à Mme SASSIER Sandrine, MM : BERG Alain à M. AEBI Gérard, RENAULT Jean-Michel à Mme PAILLARD Mickaëlle

**Excusé** : M. CHOPIN Yannick

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 15/02/2021

**Date d'affichage** : 16/02/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE  
le : **23/02/2021**

et publication ou notification  
du : **01/03/2021**

**A été nommé secrétaire** : M. DUTERTRE Bastien

**Objet des délibérations adoptées à l'unanimité**

Avant le début du conseil municipal, M. Stéphane AUNEAU de la société NEOEN est intervenu pour présenter aux conseillers municipaux le projet de développement éolien sur les communes de Villaines-la-Juhel, Crennes-sur-Fraubée et Le Ham.

Mme Emilie MOUDEN de l'agence TACT, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet éolien, a quand à elle présenté l'état d'avancement du projet, les résultats de l'enquête qui a été réalisée auprès des riverains, ainsi que la démarche d'information et de concertation qu'elle propose pour répondre à leurs attentes.

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021 : pas d'objection sur le contenu.

## **I - TRAVAUX-URBANISME**

- Réhabilitation du groupe scolaire :

Suite au désamiantage et à la démolition des murs attenants au mur de la façade de l'école et de la salle de musique, ces parties ont été fragilisées. Aussi, la devanture et la salle de musique de l'école doivent être réhabilitées.

Le conseil municipal a donc validé les avenants suivants :

N° Avenant	N° Lot	Montant T.T.C. de l'avenant
Avenant n°1	Lot 2 - Terrassement Voirie Assainissement	2 146.80 €
	Lot 3 - Gros oeuvre	4 875.07 €
	Lot 5 - Couverture	4 287.47 €
	Lot 6 - Menuiseries extérieures	25 740.46 €
	Lot 9 - Cloisons sèches	3 219.01 €
	Lot 11 - Revêtements sols	2 246.40 €
	Lot 12 - Peinture	3 404.09 € en moins-value
Avenant n°2	Lot 8 - Agencement	821.41 €
Avenant n°3	Lot 4 - Charpente Bardage bois	46 172.09 €

- Vérification des bâtiments communaux :

L'offre commerciale proposée par la société SOCOTEC a été validée, à effet du 01 janvier 2021, pour la vérification périodique des équipements techniques de la commune comme suit :

- Vérification périodique des installations électriques :	2 225 euros H.T.
- Contrôle des équipements d'alarme incendie :	290 euros H.T.
- Contrôle des réseaux de gaz :	330 euros H.T.
- Contrôle périodique annuel des ascenseurs du centre culturel :	(90 euros H.T. x 2) 180 euros H.T.

## II - GESTION FINANCIERE

- Demande de subventions :

→ Aménagement cyclable :

Le projet d'aménagement cyclable des rues Pasteur et du Maine et le calendrier prévisionnel des travaux ont été approuvés par le conseil municipal.

Le plan de financement prévisionnel a été validé comme suit :

RECETTES	Total H.T.
Département (Contrats de territoire)	44 298,00 €
Département - Amendes de police	16 000,00 €
Département (Plan Mayenne Relance)	45 388.00 €
Etat - DSIL	76 000,00 €
Pacte régional	50 000,00 €
Fonds mobilités actives - PLAN VELO	57 600,00 €
Département - aide à la mobilité douce	36 000,00 €
Fonds propres de la commune	206 714,00 €
TOTAL	532 000,00 €

Une subvention sera donc sollicitée auprès du Département :

- de **44 298 € au titre des contrats de territoire - Volet communal,**
- de **45 388 € au titre du Plan Mayenne Relance - Volet communal.**

→ Réhabilitation du groupe scolaire :

Le plan de financement du projet de déconstruction/reconstruction du groupe scolaire Henri SCHMITT a été validé comme suit et une subvention de **500 000 € au titre de la DSIL 2021** sera sollicitée auprès de l'Etat :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant H.T.		Montant attendu	Part %
Maitrise d'oeuvre (Moe)	121 795.00 €	Région CTR	350 000.00 €	18.16 %
Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	15 000.00 €	Etat - DETR 2020	125 000.00 €	6.49 %
Travaux PHASE 1	1 099 750.50 €	Etat - DSIL 2021	500 000.00 €	25.94 %
Travaux PHASE 2	690 939.73 €	Etat - DETR 2021	150 000.00 €	7.78 %
		<b>Total subventions</b>	<b>1 125 000.00 €</b>	<b>58.37 %</b>
		Autofinancement	802 485.23 €	41.63 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 927 485.23€</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 927 485.23 €</b>	<b>100.00 %</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>2 312 982.28€</b>			

→ **Sécurisation des lieux d'accueils scolaire-périscolaire-extrascolaire :**

Il est nécessaire de remplacer le portail de la garderie périscolaire, rue des écoles, et d'installer une clôture au centre culturel dans le cadre de l'ALSH Enfance des vacances.

Ainsi, le plan de financement de ce projet de sécurisation a été validé comme suit et une demande de subvention sera effectuée auprès de la CAF, la MSA et de l'Etat :

Dépenses		Recettes		
Travaux portail périscolaire - école élémentaire	9 699,00 €	Fond CAF investissement 2021	7 100,00 €	50%
Travaux clôture centre culturel	4 493,20 €	MSA	1 700,00 €	12%
		ETAT - Fonds interministériel de prévention de la délinquance	2 500,00 €	18%
		<b>Total</b>	<b>11 300,00 €</b>	<b>80%</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>2 892,20 €</b>	<b>20%</b>
Total H.T.	14 192,20 €	Total H.T.	14 192,20 €	100%
<b>Total T.T.C.</b>	<b>17 030,64 €</b>	<b>Toalta T.T.C.</b>	<b>17 030,64 €</b>	

• Répartition de la subvention entre le lotissement La Motte Goyer et le logement 41 rue Doitteau :

Une subvention de **110 500 euros** a été attribuée à la commune, par le Département, dans le cadre des travaux du lotissement de la Motte Goyer et du logement 41 Rue Jules Doitteau.

S'agissant de deux budgets séparés et les travaux subventionnés ayant fait l'objet d'une seule demande, la répartition de la subvention a été validée comme suit :

	Coût des travaux avant recette des terrains	Coût des travaux après vente terrains	% de répartition
Travaux lotissement la motte Goyer	394 939,80 €	141 379,80 €	64%
Logement 41 rue Jules Doitteau	80 000,00 €	80 000,00 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>474 939,80 €</b>	<b>221 379,80 €</b>	<b>100%</b>

• Renouvellement de contrats :

Le conseil municipal a validé les renouvellements de contrats suivants :

Prestations	Société retenue	Montant H.T.	Durée du contrat
Logiciels et prestations de services Pack accueil	SAS SEGILOG	1 040 €/an	3 ans
Location et maintenance photocopieurs pour écoles et mairie	TOUILLER	545 €/trimestre	3 ans
Location et entretien imprimantes pour mairie, micro-crèche et Active	LYRECO	<u>Mairie :</u> 299 €/3ans + recharge noir au prix de 219 €/cartouche <u>Micro-crèche et Active :</u> 987 €/3ans + recharge noir à 35 €/cartouche et recharge couloirs à 25 €/cartouche	3 ans

### III - AFFAIRES IMMOBILIERES

- Echange de parcelles :

Le conseil municipal a approuvé l'échange de terrains entre la commune et la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs comme suit :

- la parcelle communale cadastrée section F n°582 d'une contenance de 740 m<sup>2</sup> deviendra propriété de la C.C.M.A.,

- la parcelle intercommunale cadastrée section F n°579p d'une contenance de 431 m<sup>2</sup> et les terrains cadastrés section F n°578 (partie A de 264 m<sup>2</sup>, B de 76 m<sup>2</sup>, C de 285 m<sup>2</sup> et E de 19 m<sup>2</sup>) deviendront propriété de la commune.

### IV - PERSONNEL COMMUNAL

- Forfait "mobilités durables" :

Il a été décidé de mettre en place le forfait « mobilités durables », à compter du 01 janvier 2021, qui consiste en un remboursement de tout ou partie des frais engagés par les agents publics pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo mécanique ou à assistance électrique ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. Le nombre d'utilisation du moyen de transport est de **100 jours minimum et 200 jours maximum**.

Le montant annuel de remboursement est le suivant :

- 100 € pour 100 jours,
- 150 € pour 200 jours,
- 200 € pour 200 jours.

#### Le Conseil Municipal a également :

- approuvé le projet d'éclairage public, proposé par Territoire d'Energie Mayenne, concernant l'aménagement de la rue Pasteur pour un montant à la charge de la commune de **49 600 €**.
- validé l'adhésion à la fourrière départementale pour l'année 2021 pour un montant de **953.36 €**.
- engagé des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le projet de construction d'un complexe sportif communal (vestiaires et tribunes de foot), des plots béton au donjon et des plantations pour un montant global de **52 037 € T.T.C.**
- modifié la délibération D20\_12\_11 du 07 décembre 2020, qui sollicitait une subvention de 400 000 € auprès de la CCMA au titre du Contrat Territoire Région (CTR), dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire, pour ajuster le montant de cette subvention à **350 000 €**.
- validé l'achat du bâtiment situé **2 Grande rue** d'une contenance de 249 m<sup>2</sup> au prix de **30 000 € net vendeur + 3 000 €** de frais d'honoraires pour l'agence immobilière "Les deux rives" et les frais de notaire à intervenir seront à la charge de la commune.
- validé la location du bien situé **12 place des Halles** pour un montant de **350 €/an pendant 1 an** afin de le proposer en boutique éphémère.
- validé l'achat de **89 chèques A'valoirs d'une valeur de 10 €** comme cadeau de bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune en 2020.

## ☐☐ DÉCISIONS DU MAIRE ☐☐

- **Convention de prêt à usage :**

La commune a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de prêt à usage au profit du GAEC de la Métairie pour l'exploitation de la parcelle cadastrée **section F n°682 pour une durée de 3 ans.**

## ☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 22 mars 2021,**
- **le lundi 19 avril 2021,**
- **le lundi 28 juin 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 25/02/2021  
Le Maire  
Daniel LENOIR